

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1137

4 mai 2012

SOMMAIRE

Ability Rostock Retail S.à r.l.	54530	ELM Invest S.A.	54575
Actire	54551	Ermitage European Absolute Fund	54575
Aldringen Immo S.A.	54557	Eurocar Diffusion Sàrl	54555
Ambrosia S.A.	54557	Even Investments 2 S.à r.l.	54576
Ardilla Segur SA	54534	Even Investments S.à r.l.	54576
Assa Abloy S.à r.l.	54546	Famo Holding S.A.	54576
Astra Invest S.A.	54560	Fiduciaire de Windhof S.à r.l.	54576
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Lu- xembourg	54557	Fiduciaire Lottinvest Luxembourg, S.e.c.s.	54550
Bekerley Finance S.A.	54561	Financière Poulain S.A.	54562
Biarritz IM S.A.	54562	Financière Ulisse S.A.	54575
Blade Luxembourg 2 S.à r.l.	54561	Fire Event Lux GmbH	54551
C.B.C. Informatique S.A.	54562	International Investment and Participation Company S.A.	54554
C.D.L.O.	54561	Invista European Real Estate Trust SICAF	54546
City Mov'	54562	Keel Capital S.A., SICAV-SIF	54545
Clairinvest	54557	Levecta S.A.	54561
Coface Luxembourg	54554	Lindab S.A.	54567
Coiffure Coccinella S.à r.l.	54549	OIRP Investment 7 S.à r.l.	54541
Com3 Consulting S.A.	54569	POLUX Luxembourg S.à r.l.	54534
CommCapital S.à r.l.	54569	Scilo S. à r.l.	54572
Covidien Group S.à r.l.	54562	Scilo Société Civile Immobilière	54572
Danube Investissement Sàrl	54545	The Way S.A.	54552
Design Mosaïque de Macedo S.à r.l.	54574	The Way S.A. SPF	54552
Design Mosaïque de Macedo S.à r.l.	54575	Transports José Pereira Simões S.à r.l. ...	54569
Domtar Luxembourg 2 Sàrl	54537	Treveria L S.à r.l.	54558
Domtar Luxembourg Sàrl	54530	ZB-Industry S.à r.l.	54558
Dream Lease S.A.	54575		
Eairy Moar S.à r.l.	54575		

Ability Rostock Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.038.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012040075/10.

(120053486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Domtar Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.304.

In the year two thousand and twelve, on the twenty eighth day of February,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

3260789 Nova Scotia Company, an unlimited liability company incorporated and organized under the laws of the Province of Nova Scotia, Canada, having its registered office at 1959 Upper Water street, Suite 900, PO Box 997, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2, Canada registered with the Nova Scotia Registry of Joint Stock Companies under number 3260789, acting through its Luxembourg branch, DPP Luxembourg Branch, having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (hereafter referred to as the "Sole Shareholder");

duly represented by Me Matthieu Groetzing, lawyer, residing in L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated February 28, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that DPP Luxembourg Branch is the Sole Member of Domtar Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, in course of registration with the Luxembourg trade and companies register, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on February 13, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 17,576,000.- (seventeen million five hundred seventy six thousand Euros) by the issue of 2,096 (two thousand ninety six) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 15,480 (fifteen thousand four hundred eighty) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each;

2. Allocation of an amount of EUR 211,100.- (two hundred eleven thousand one hundred Euros) to the Ordinary Shares legal reserve of the Company and allocation of an amount of EUR 1,548,000.- (one million five hundred forty eight thousand Euros) to the legal reserve of the Company attached to the MRPS;

3. Subscription and payment of all additional Ordinary Shares, with a share premium attached to the Ordinary Shares amounting to EUR 18,656,697.70 (eighteen million six hundred fifty six thousand six hundred ninety seven Euros and seventy cents) and allocation of the amount of EUR 211,100.- (two hundred eleven thousand one hundred Euros) to the Ordinary Shares legal reserve of the Company and subscription and payment of all additional MRPS, with a share premium attached to the MRPS amounting to EUR 137,772,000.- (one hundred thirty seven million seven hundred seventy two thousand Euros) and allocation of the amount of EUR 1,548,000.- (one million five hundred forty eight thousand Euros) to the legal reserve of the Company attached to the MRPS by the Sole Shareholder by a contribution in kind of claims;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the corporate capital increase; and

5. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of 17,576,000.- (seventeen million five hundred seventy six thousand Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros) to the amount of EUR 17,591,000.- (seventeen million five hundred ninety one thousand Euros).

Second resolution

The Sole Shareholder decided to issue 2,096 (two thousand ninety six) Ordinary Shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each, together with the payment of a share premium attached to the Ordinary Shares amounting to EUR 18,656,697.70 (eighteen million six hundred fifty six thousand six hundred ninety seven Euros and seventy cents) and the allocation of an amount of EUR 211,100.- (two hundred eleven thousand one hundred Euros) to the Ordinary Shares legal reserve of the Company. Furthermore the Sole Shareholder decided to issue 15,480 (fifteen thousand four hundred eighty) MRPS with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each, together with the payment of a share premium attached to the MRPS amounting to EUR 137,772,000.- (one hundred thirty seven million seven hundred seventy two thousand Euros) and the allocation of the amount of EUR 1,548,000.- (one million five hundred forty eight thousand Euros) to the legal reserve of the Company attached to the MRPS.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Me Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on February 28, 2012 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 2,096 (two thousand ninety six) Ordinary Shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each, for a total amount of EUR 2,096,000.- (two million ninety six thousand Euros);
- subscribe for and fully pay 15,480 (fifteen thousand four hundred eighty) MRPS with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each, for a total amount of EUR 15,480,000.- (fifteen million four hundred eighty thousand Euros);
- pay a share premium attached to the Ordinary Shares amounting to EUR 18,656,697.70 (eighteen million six hundred fifty six thousand six hundred ninety seven Euros and seventy cents);
- pay a share premium attached to the MRPS amounting to EUR 137,772,000.- (one hundred thirty seven million seven hundred seventy two thousand Euros);
- allocate to the Ordinary Shares legal reserve of the Company the amount of EUR 211,100.- (two hundred eleven thousand one hundred Euros);
- allocate to the legal reserve of the Company attached to the MRPS the amount of EUR 1,548,000.- (one million five hundred forty eight thousand Euros); by the contribution in kind of claims (hereafter referred to as the "Claims").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind excluding any real estate assets consisted of the ownership of the Claims, these Claims being valued by the board of managers of the Company at the amount of EUR 175,763,797.70 (one hundred seventy five million seven hundred sixty three thousand seven hundred ninety seven Euros and seventy cents) on the basis of a valuation made by the Sole Shareholder, owner of the Claims.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The Company's corporate capital is set at seventeen million five hundred ninety one thousand Euros (EUR 17,591,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: 2,111 (two thousand one hundred eleven) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and 15,480 (fifteen million four hundred eighty) mandatory redeemable preferred shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about six thousand three hundred and ninety euro (EUR 6,390.-).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt huit février,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

3260789 Nova Scotia Company, une société à responsabilité illimitée constituée et organisée selon les lois de la Province de Nova Scotia, Canada, ayant son siège social situé à 1959 Upper Water street, Suite 900, PO Box 997, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2, Canada, inscrite au Registre Nouvelle Ecosse des Sociétés de capitaux sous le numéro 3260789, agissant à travers sa succursale luxembourgeoise DDP Luxembourg Branch, ayant son siège social situé à L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Monsieur M^e Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 28 février 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que DPP Luxembourg Branch est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée Domtar Luxembourg Sàrl, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 février 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 17.576.000,- (dix sept millions cinq cent soixante seize mille euros) par l'émission de 2,096 (deux mille quatre vingt seize) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 15.480 (quinze mille quatre cent quatre vingt mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR») d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune;

2. Allocation d'un montant de EUR 211.100,- (deux cent onze mille cent euros) à la réserve légale des Parts Ordinaires de la Société et allocation d'un montant de EUR 1.548.000,- (un million cinq cent quarante huit mille euros) à la réserve légale des PPOR de la Société;

3. Souscription et libération de toutes les nouvelles Parts Ordinaires, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Parts Ordinaires de EUR 18.656.697,70 (dix huit millions six cent cinquante six mille six cent quatre vingt dix sept euros et soixante dix centimes) et allocation d'un montant de EUR 211.100,- (deux cent onze mille cent euros) à la réserve légale des Parts Ordinaires de la Société et souscription et libération de toutes les nouvelles PPOR avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de EUR 137.772.000,- (cent trente sept millions sept cent soixante douze mille euros) et allocation d'un montant de EUR 1.548.000,- (un million cinq cent quarante huit mille euros) à la réserve légale des PPOR de la Société, par l'Associé Unique par un apport en nature de droits à recevoir;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 17.576.000,- (dix sept millions cinq cent soixante seize mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 15.000,- (quinze mille euros) à un montant de EUR 17.591.000,- (dix sept millions cinq cent quatre-vingt-onze mille euros).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 2.096 (deux mille quatre vingt seize) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Parts Ordinaires de EUR 18.656.697,70 (dix huit millions six cent cinquante six mille six cent quatre vingt dix sept euros et soixante dix centimes) et l'allocation d'un montant de EUR 211.100,- (deux cent onze mille cent euros) à la réserve légale des Parts Ordinaires de la Société. De plus, l'Associé Unique a décidé d'émettre 15,480 (quinze mille quatre cent quatre-vingt) PPOR d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de EUR 137.772.000,- (cent trente sept millions sept cent soixante douze mille euros) et l'allocation d'un montant de EUR 1.548.000,- (un million cinq cent quarante huit mille euros) à la réserve légale des PPOR de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription – Libération

Est alors intervenu aux présentes M^e Matthieu Groetzinger, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 28 février 2012 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 2.096 (deux mille quatre vingt seize) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1.000,-(mille euros) chacune, pour un montant total de EUR 2.096.000,- (deux millions quatre vingt seize mille euros);
- souscrire et payer en totalité 15.480 (quinze mille quatre cent quatre vingt) PPOR d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, pour un montant total de EUR 15.480.000,- (quinze millions quatre cent quatre vingt mille euros);
- payer une prime d'émission attachée aux Parts Ordinaires de EUR 18.656.697,70 (dix huit millions six cent cinquante six mille six cent quatre vingt dix sept euros et soixante dix centimes);
- payer une prime d'émission attachée aux PPOR de EUR 137.772.000,- (cent trente sept millions sept cent soixante-douze mille euros);
- allouer à la réserve légale des Parts Ordinaires de la Société le montant de EUR 211.100,- (deux cent onze mille cent euros);
- allouer à la réserve légale des PPOR de la Société le montant de EUR 1.548.000,- (un million cinq cent quarante huit mille euros); par l'apport en nature de droits à recevoir (ci-après les «Droits à recevoir»).

Description de la contribution

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété Droits à recevoir excluant tous droits immobiliers, pour un montant total de EUR 175.763.797,70 (cent soixante quinze millions sept cent soixante trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante dix centimes), ces Droits à Recevoir étant évalués par le conseil de gérance de la Société à un montant de EUR 175.763.797,70 (cent soixante-quinze millions sept cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante dix centimes).

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à dix sept millions cinq cent quatre vingt onze mille euros (EUR 17.591.000,-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 2.111 (deux mille cent onze) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et 15.480 (quinze mille quatre cent quatre-vingts) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Priviliégées Obligatoirement Rachetables») et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ six mille trois cent quatre-vingt dix euros (EUR 6.390,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mars 2012. Relation: LAC/2012/10759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037436/210.

(120050211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Ardilla Segur SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.746.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040087/10.

(120053572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

POLUX Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.701.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.", a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 December 2011.

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.", a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 29 December 2011.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "POLUX Luxembourg S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.701, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 13, 2009, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated November 3, 2009 (number 2146, pages 102963), and whose bylaws have been amended by the undersigned notary pursuant to a deed dated 14 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated February 16, 2010, number 335.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of two million four hundred and twenty-one thousand euro (EUR 2,421,000.-), so as to raise it from its present amount of four million four hundred and ten thousand euro (EUR 4,410,000.-) up to six million eight hundred and thirty-one thousand euro (EUR 6,831,000.-), by the issue of two million four hundred and twenty-one thousand (2,421,000) new shares subdivided into (i) 242,100 ordinary shares of class A1 (the "Class A1 Ordinary Shares"), (ii) 242,100 ordinary shares of class A2 (the "Class A2 Ordinary Shares"), (iii) 242,100 ordinary shares of class A3 (the "Class A3 Ordinary Shares"), (iv) 242,100 ordinary shares of class A4 (the "Class A4 Ordinary Shares"), (v) 242,100 ordinary shares of class A5 (the "Class A5 Ordinary Shares"), (vi) 242,100 ordinary shares of class A6 (the "Class A6 Ordinary Shares"), (vii) 242,100 ordinary shares of class A7 (the "Class A7 Ordinary Shares"), (viii) 242,100 ordinary shares of class A8 (the "Class A8 Ordinary Shares"), (ix) 242,100 ordinary shares of class A9 (the "Class A9 Ordinary Shares") and (x) 242,100 ordinary shares of class A10 (the "Class A10 Ordinary Shares") (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1. -), and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in kind consisting in two claims owned by each of the shareholder, of a global amount of two million four hundred and twenty-one thousand euro (EUR 2,421,000.-).

Subscription

All the New Shares are subscribed as follows:

(i) PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. subscribes for two million three hundred and seventy-eight thousand and ten (2,378,010) New Shares subdivided into (a) 237,801 Class A1 Ordinary Shares, (b) 237,801 Class A2 Ordinary Shares,

(c) 237,801 Class A3 Ordinary Shares, (d) 237,801 Class A4 Ordinary Shares, (e) 237,801 Class A5 Ordinary Shares, (f) 237,801 Class A6 Ordinary Shares, (g) 237,801 Class A7 Ordinary Shares, (h) 237,801 Class A8 Ordinary Shares, (i) 237,801 Class A9 Ordinary Shares and (j) 237,801 Class A10 Ordinary Shares, paid up by a contribution in kind consisting in a claim owned against the Company. The total contribution amount of two million three hundred and seventy-eight thousand and ten euro (EUR 2,378,010.-) for those New Shares is entirely allocated to the Company's share capital.

(ii) PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P. subscribes for forty-two thousand nine hundred and ninety (42,990) New Shares subdivided into (a) 4,299 Class A1 Ordinary Shares, (b) 4,299 Class A2 Ordinary Shares, (c) 4,299 Class A3 Ordinary Shares, (d) 4,299 Class A4 Ordinary Shares, (e) 4,299 Class A5 Ordinary Shares, (f) 4,299 Class A6 Ordinary Shares, (g) 4,299 Class A7 Ordinary Shares, (h) 4,299 Class A8 Ordinary Shares, (i) 4,299 Class A9 Ordinary Shares and (j) 4,299 Class A10 Ordinary Shares, paid up by a contribution in kind consisting in a claim owned against the Company. The total contribution amount of forty-two thousand nine hundred and ninety euro (EUR 42,990.-) for those New Shares is entirely allocated to the Company's share capital.

Second resolution

The shareholders decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 5.1.

5.1 The Company's share capital is set at six million eight hundred and thirty-one thousand euros (EUR 6,831,000. -) represented by (i) six hundred and eighty-three thousand one hundred (683,100) ordinary shares of class A1 (the "Class A1 Ordinary Shares"), (ii) six hundred and eighty-three thousand one hundred (683,100) ordinary shares of class A2 (the "Class A2 Ordinary Shares"), (iii) six hundred and eightythree thousand one hundred (683,100) ordinary shares of class A3 (the "Class A3 Ordinary Shares"), (iv) six hundred and eighty-three thousand one hundred (683,100) ordinary shares of class A4 (the "Class A4 Ordinary Shares"), (v) six hundred and eighty-three thousand one hundred (683,100) ordinary shares of class A5 (the "Class A5 Ordinary Shares"), (vi) six hundred and eighty-three thousand one hundred (683,100) ordinary shares of class A6 (the "Class A6 Ordinary Shares"), (vii) six hundred and eighty-three thousand one hundred (683,100) ordinary shares of class A7 (the "Class A7 Ordinary Shares"), (viii) six hundred and eighty-three thousand one hundred (683,100) ordinary shares of class A8 (the "Class A8 Ordinary Shares"), (ix) six hundred and eighty-three thousand one hundred (683,100) ordinary shares of class A9 (the "Class A9 Ordinary Shares"), (x) six hundred and eighty-three thousand one hundred (683,100) ordinary shares of class A10 (the "Class A10 Ordinary Shares"), each share having a par value of one euro (EUR 1).

The ordinary shares of class A1 to A10 are hereinafter referred to as the "A Shares". Any reference made hereinafter to a "share" or to "shares" shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a "shareholder" or to "shareholders".

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., un limited partnership régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculé à Cardiff sous le numéro LP 10434,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 29 décembre 2011.

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., un limited partnership régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculé à Cardiff sous le numéro LP 10450,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 29 décembre 2011.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «POLUX Luxembourg S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.701, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 13 octobre 2009, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 3 novembre 2009 (numéro 2146, page 102963) (le «Mémorial C») et ont été modifiés en date du 14 décembre suivant acte du notaire instrumentant, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 16 février 2010, numéro 335.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux millions quatre cent vingt-et-un Euros (EUR 2.421.000.-), de façon à l'accroître de son montant actuel de quatre million quatre cent dix mille Euros (EUR 4.410.000.-) à six millions huit cent trente et un Euros (EUR 6.831.000.-), par l'émission de deux millions quatre cent vingt-et-une (2.421.000) nouvelles parts sociales subdivisées en (i) 242,100 parts sociales ordinaires de catégorie A1 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A1»), (ii) 242,100 parts sociales ordinaires de catégorie A2 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A2»), (iii) 242,100 parts sociales ordinaires de catégorie A3 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A3»), (iv) 242,100 parts sociales ordinaires de catégorie A4 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A4»), (v), 242,100 parts sociales ordinaires de catégorie A5 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A5»), (vi) 242,100 parts sociales ordinaires de catégorie A6 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A6»), (vii) 242,100 parts sociales ordinaires de catégorie A7 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A7»), (viii) 242,100 parts sociales ordinaires de catégorie A8 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A8»), (ix) 242,100 parts sociales ordinaires de catégorie A9 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A9») et (x) 242,100 parts sociales ordinaires de catégorie A10 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales de Catégorie A10») (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société, payées par un apport en nature consistant en deux créances détenues contre la Société d'un montant global de deux millions quatre cent vingt-et-un Euros (EUR 2.421.000.-),

Souscription

Le total de l'apport de deux millions quatre cent vingt-et-un Euros (EUR 2.421.000.-) relativement à ces Nouvelles Parts Sociales est alloué en intégralité au capital social de la Société et souscrit comme suit:

(i) PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., précité, souscrit à deux millions trois cent soixante dix huit (2.378.010) Nouvelles Parts Sociales subdivisées en (a) 237,801 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1, (b) 237,801 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2, (c) 237,801 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3, (d) 237,801 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4, (e) 237,801 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5, (f) 237,801 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A6, (g) 237,801 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A7, (h) 237,801 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A8, (i) 237,801 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A9 et (j) 237,801 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A10, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue contre la Société. Le montant total de l'apport de deux millions trois cent soixante dix huit Euros (EUR 2.378.010.-) relativement à ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

(ii) PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., précité, souscrit à quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt dix (42.990) Nouvelles Parts Sociales subdivisées en (a) 4.299 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1, (b) 4.299 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2, (c) 4.299 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3, (d) 4.299 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4, (e) 4.299 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5, (f) 4.299 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A6, (g) 4.299 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A7, (h) 4.299 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A8, (i) 4.299 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A9 et (j) 4.299 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A10, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue contre la Société. Le montant total de l'apport de quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt dix Euros (EUR 42.990.-) relativement à ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à la somme de six millions huit cent trente-et-un euros (EUR 6.831.000.-) représenté par (i) 683,100 parts sociales de catégorie A1 (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1»), (ii) six cent quatre-vingt-trois mille cent (683,100) parts sociales de catégorie A2 (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2»), (iii) six cent quatre-vingt-trois mille cent (683,100) parts sociales de catégorie A3 (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3»), (iv) six cent quatre-vingt-trois mille cent (683,100) parts sociales de catégorie A4 (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4»), (v) six cent quatre-vingt-trois mille cent (683,100) parts sociales de catégorie A5 (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5»), (vi) six cent quatre-vingt-trois mille cent (683,100) parts sociales de catégorie A6 (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A6»), (vii) six cent quatre-vingt-trois mille cent (683,100) parts sociales de catégorie A7 (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A7»), (viii) six cent quatre-vingt-trois mille cent (683,100) parts sociales de catégorie A8 (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A8»), (ix) six cent quatre-vingt-trois mille cent (683,100) parts sociales de catégorie A9 (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A9»), et (x) six cent quatre-vingt-trois mille cent (683,100) parts sociales de catégorie A10 (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A10»), d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Les Parts Sociales Ordinaires de catégorie A1 à A10 sont ci-après désignées comme étant «les Parts Sociales A». Toute référence faite ci-après à une «Part Sociale» ou aux «Parts Sociales» sera interprétée comme une référence à tout ou partie des catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus, dépendant du contexte et si cela est applicable, et la même interprétation sera faite en cas de référence à un «associé» ou aux «associés».

Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts. Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/229. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012037628/195.

(120049899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Domtar Luxembourg 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.314.

In the year two thousand and twelve, on the twenty eighth day of February,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Domtar Luxembourg Sàrl, a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, in course of registration with the Luxembourg trade and companies register (hereafter referred to as the "Sole Shareholder");

duly represented by Me Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated February 28, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Domtar Luxembourg Sàrl is the Sole Shareholder of Domtar Luxembourg 2 Sàrl, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, in course of registration with the Luxembourg trade and companies register, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on February 13, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 7,029,000.- (seven million twenty nine thousand Euros) by the issue of 2,094 (two thousand ninety four) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 4,935 (four thousand nine hundred thirty five) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each;
2. Allocation of an amount of EUR 210,900.- (two hundred ten thousand nine hundred Euros) to the Ordinary Shares legal reserve of the Company and allocation of an amount of EUR 493,500.- (four hundred ninety three thousand five hundred Euros) to the legal reserve of the Company attached to the MRPS;
3. Subscription and payment of all additional Ordinary Shares, with a share premium attached to the Ordinary Shares amounting to EUR 18,643,737.- (eighteen million six hundred forty three thousand seven hundred thirty seven Euros) and allocation of the amount of 210,900.- (two hundred ten thousand nine hundred Euros) to the Ordinary Shares legal reserve of the Company and subscription and payment of all additional MRPS, with a share premium attached to the MRPS amounting to EUR 43,922,318.- (forty three million nine hundred twenty two thousand three hundred eighteen Euros) and allocation of the amount of EUR 493,500.- (four hundred ninety three thousand five hundred Euros) to the legal reserve of the Company attached to the MRPS by the Sole Shareholder by a contribution in kind of a claim;
4. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the corporate capital increase; and
5. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of 7,029,000.- (seven million twenty nine thousand Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand Euros) to the amount of EUR 7,044,000.- (seven million forty four thousand Euros).

Second resolution

The Sole Shareholder decided to issue 2,094 (two thousand ninety four) Ordinary Shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each, together with the payment of a share premium attached to the Ordinary Shares amounting to EUR 18,643,737.- (eighteen million six hundred forty three thousand seven hundred thirty seven Euros) and the allocation of an amount of EUR 210,900.- (two hundred ten thousand nine hundred Euros) to the Ordinary Shares legal reserve of the Company. Furthermore the Sole Shareholder decided to issue 4,935 (four thousand nine hundred thirty-five) MRPS with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each, together with the payment of a share premium attached to the MRPS amounting to EUR 43,922,318.- (forty-three million nine hundred twenty two thousand three hundred eighteen Euros) and the allocation of the amount of EUR 493,500.- (four hundred ninety three thousand five hundred Euros) to the legal reserve of the Company attached to the MRPS.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Me Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on February 28, 2012 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 2,094 (two thousand ninety four) Ordinary Shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each, for a total amount of EUR 2,094,000.- (two million ninety four thousand Euros);
 - subscribe for and fully pay 4,935 (four thousand thirty five) MRPS with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each, for a total amount of EUR 4,935,000.- (four million nine hundred thirty five thousand Euros);
 - pay a share premium attached to the Ordinary Shares amounting to EUR 18,643,737.- (eighteen million six hundred forty three thousand seven hundred thirty seven Euros);
 - pay a share premium attached to the MRPS amounting to EUR 43,922,318.- (forty three million nine hundred twenty two thousand three hundred eighteen Euros);
 - allocate to the Ordinary Shares legal reserve of the Company the amount of EUR 210,900.- (two hundred ten thousand nine hundred Euros);
 - allocate to the legal reserve of the Company attached to the MRPS the amount of EUR 493,500.- (four hundred ninety three thousand five hundred Euros);
- by the contribution in kind of a claim (hereafter referred to as the "Claim").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind excluding any real estate assets consisted of the ownership of the Claims, these Claims being valued by the board of managers of the Company at the amount of EUR 70,299,455.- (seventy million two hundred ninety nine thousand four hundred fifty five Euros) on the basis of a valuation made by the Sole Shareholder, owner of the Claim.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. “The Company’s corporate capital is set at seven million forty four thousand Euros (EUR 7,044,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: 2,109 (two thousand one hundred nine) ordinary shares (hereinafter referred to as the “Ordinary Shares”) and 4,935 (four thousand nine hundred thirty five) mandatory redeemable preferred shares (hereinafter referred to as the “Mandatory Redeemable Preferred Shares”, and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the “Shares”), with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about (six thousand four hundred euro Euros) EUR 6,400.-.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-huit février,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Domtar Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant un siège social à L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, en cours d’enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (ci-après l’«Associé Unique»),

dûment représentée par Monsieur M^e Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d’une procuration datée du 28 février 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d’acter que Domtar Luxembourg Sàrl est l’Associé Unique de la société à responsabilité limitée Domtar Luxembourg 2 Sàrl, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, en cours d’enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 février 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l’intérêt de la Société, conformément à l’agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d’un montant de EUR 7.029.000,- (sept millions vingt neuf mille euros) par l’émission de 2,094 (deux mille quatre vingt quatorze) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 4.935 (quatre mille neuf cent trente cinq) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR») d’une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune;

2. Allocation d’un montant de EUR 210.900,-(deux cent dix mille neuf cents euros) à la réserve légale des Parts Ordinaires de la Société et allocation d’un montant de EUR 493.500,- (quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cents euros) à la réserve légale des PPOR de la Société;

3. Souscription et libération de toutes les nouvelles Parts Ordinaires, avec le paiement d’une prime d’émission attachée aux Parts Ordinaires de EUR 18.643.737,- (dix-huit millions six cent quarante trois mille sept cent trente sept euros) et allocation d’un montant de EUR 210.900,- (deux cent dix mille neuf cents euros) à la réserve légale des Parts Ordinaires de la Société et souscription et libération de toutes les nouvelles PPOR avec le paiement d’une prime d’émission attachée aux PPOR de EUR 43.922.318,- (quarante trois millions neuf cent vingt-deux mille trois cent dix-huit euros) et allocation

d'un montant de EUR 493.500,- (quatre cent quatre-vingt-treize mille cinq cents euros) à la réserve légale des PPOR de la Société, par l'Associé Unique par un apport en nature de droits à recevoir;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 7.029.000,- (sept millions vingt-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 15.000,- (quinze mille euros) à un montant de EUR 7.044.000,- (sept millions quarante quatre mille euros).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 2.094 (deux mille quatre vingt quatorze) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux Parts Ordinaires de EUR 18.643.737,- (dix huit millions six cent quarante trois mille sept cent trente sept euros) et l'allocation d'un montant de EUR 210.900,- (deux cent dix mille neuf cents euros) à la réserve légale des Parts Ordinaires de la Société. De plus, l'Associé Unique a décidé d'émettre 4.935 (quatre mille neuf cent trente cinq) PPOR d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de EUR 43.922.318,- (quarante trois millions neuf cent vingt deux mille trois cent dix huit euros) et l'allocation d'un montant de EUR 493.500,- (quatre cent quatre vingt treize mille cinq cents euros) à la réserve légale des PPOR de la Société

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Me Matthieu Groetzinger, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 28 février 2012 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 2,094 (deux mille quatre vingt quatorze) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, pour un montant total de EUR 2.094.000,- (deux millions quatre vingt quatorze mille euros);

- souscrire et payer en totalité 4.935 (quatre mille neuf cent trente cinq) PPOR d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, pour un montant total de EUR 4.935.000,- (quatre millions neuf cent trente cinq mille euros);

- payer une prime d'émission attachée aux Parts Ordinaires de EUR 18.643.737,- (dix huit millions six cent quarante trois mille sept cent trente sept euros);

- payer une prime d'émission attachée aux PPOR de EUR 43.922.318,- (quarante trois millions neuf cent vingt deux mille trois cent dix huit euros);

- allouer à la réserve légale des Parts Ordinaires de la Société le montant de EUR 210.900,- (deux cent dix mille neuf cents euros);

- allouer à la réserve légale des PPOR de la Société le montant de EUR 493.500,- (quatre cent quatre vingt treize mille cinq cents euros); par l'apport en nature de droits à recevoir (ci-après les «Droits à recevoir»).

Description de la contribution

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété Droits à recevoir excluant tous droits immobiliers, pour un montant total de EUR 70,299,455,- (soixante dix millions deux cent quatre vingt dix neuf mille quatre cent cinquante cinq euros), ces Droits à Recevoir étant évalués par le conseil de gérance de la Société à un montant de EUR 70.299.455,- (soixante dix millions deux cent quatre vingt dix neuf mille quatre cent cinquante cinq euros).

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à sept millions quarante quatre mille euros (EUR 7.044.000,-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 2.109 (deux mille cent neuf) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et 4.935 (quatre mille neuf cent trente cinq) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous.

Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 6.400,- (six mille quatre cent euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par ses prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mars 2012. Relation: LAC/2012/10760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037437/203.

(120050275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

OIRP Investment 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.625.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth of March,
before Maître March Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l. (the "Shareholder"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of seven hundred thirty-five thousand four hundred seventy-five euro (EUR 735,475) with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.883,

hereby represented by Mrs Marianne Smetryns, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 14 March 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of OIRP Investment 7 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fourteen million seven hundred eleven thousand nine hundred seventy Pounds Sterling (GBP 14,711,970.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 2 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1800 of 24 August 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.625.

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 22 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1371 of 16 July 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To split each of the seven hundred thousand five hundred seventy (700,570) shares having a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) of the Company's share capital, into two thousand one hundred (2,100) shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01), so that the share capital of the Company shall be divided into one billion four hundred seventy-one million one hundred ninety-seven thousand (1,471,197,000) shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01).

2 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of three million six hundred seventeen thousand five hundred eighty Pounds Sterling and forty-one pennies (GBP 3,617,580.41) so as to reduce it from its current amount of fourteen million seven hundred eleven thousand nine hundred seventy Pounds Sterling (GBP 14,711,970.-) to eleven million ninety-four thousand three hundred eighty-nine Pounds Sterling and fifty-nine pennies (GBP 11,094,389.59), by

cancellation of three hundred sixty-one million seven hundred fifty-eight thousand forty-one (361,758,041) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to reimburse such cancelled shares by a payment in kind.

3 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of eleven million eighty thousand three hundred eighty-nine Pounds Sterling and fifty-nine pennies (GBP 11,080,389.59) so as to reduce it from its current amount of eleven million ninety-four thousand three hundred eighty-nine Pounds Sterling and fifty-nine pennies (GBP 11,094,389.59) to fourteen thousand Pounds Sterling (GBP 14,000.-), by cancellation of one billion one hundred eight million thirty-eight thousand nine hundred fifty-nine (1,108,038,959) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to allocate the proceeds of such capital reduction to a newly created free reserve.

4 To confirm the amount of the Company's capital at fourteen thousand Pounds Sterling (GBP 14,000.-) represented by one million four hundred thousand (1,400,000) shares of a par value of one penny (GBP 0.01) each.

5 To amend the article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

6 To confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above.

7 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to split each of the seven hundred thousand five hundred seventy (700,570) shares having a nominal value of twenty-one Pounds Sterling (GBP 21.-) of the Company's share capital, into two thousand one hundred (2,100) shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01), so that the share capital of the Company shall be divided into one billion four hundred seventy-one million one hundred ninety-seven thousand (1,471,197,000) shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01).

Second resolution

The Shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of three million six hundred seventeen thousand five hundred eighty Pounds Sterling and forty-one pennies (GBP 3,617,580.41) so as to reduce it from its current amount of fourteen million seven hundred eleven thousand nine hundred seventy Pounds Sterling (GBP 14,711,970.-) to eleven million ninety-four thousand three hundred eighty-nine Pounds Sterling and fifty-nine pennies (GBP 11,094,389.59), by cancellation of three hundred sixty-one million seven hundred fifty-eight thousand forty-one (361,758,041) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to reimburse such cancelled shares by a payment in kind.

Third resolution

The Shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of eleven million eighty thousand three hundred eighty-nine Pounds Sterling and fifty-nine pennies (GBP 11,080,389.59) so as to reduce it from its current amount of eleven million ninety-four thousand three hundred eighty-nine Pounds Sterling and fifty-nine pennies (GBP 11,094,389.59) to fourteen thousand Pounds Sterling (GBP 14,000.-), by cancellation of one billion one hundred eight million thirty-eight thousand nine hundred fifty-nine (1,108,038,959) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to allocate the proceeds of such capital reduction to a newly created free reserve.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to confirm the amount of the Company's capital at fourteen thousand Pounds Sterling (GBP 14,000.-) represented by one million four hundred thousand (1,400,000) shares of a par value of one penny (GBP 0.01) each.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend the article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at fourteen thousand Pounds Sterling (GBP 14,000.-) divided into one million four hundred thousand (1,400,000) shares, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred and/or a free reserve to which any available profits of the Company may be allocated.

The amount of the premium account as well as the amount of the free reserve may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) (including at the liquidation of the Company) or to allocate funds to the legal reserve."

Sixth resolution

The Shareholder resolved to confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above resolutions.

The board of managers is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the Shareholder by payment in kind, in accordance with the second resolution, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred and fifty euro (EUR 2,250.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l. (l'«Associé»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de sept cent trente-cinq mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 735.475.-), ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.883,

représentée aux fins des présentes par Madame Marianne Smetryns, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 14 mars 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de OIRP Investment 7 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatorze millions sept cent onze mille neuf cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 14.711.970.-), avec siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1800 du 24 août 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129625.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 22 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1371, en date du 16 juillet 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Division de chacune des sept cent mille cinq cent soixante-dix (700.570) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-et-une Livres Sterling (GBP 21.-) du capital social de la Société, en deux mille cent (2.100) parts sociales d'une valeur nominale de un penny (GBP 0,01), de sorte que le capital social de la Société sera divisé en un milliard quatre cent soixante-et-onze millions cent quatre-vingt-dix-sept mille (1,471,197,000) parts sociales d'une valeur nominale de un penny (GBP 0,01).

2 Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois millions six cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt Livres Sterling et quarante-et-un pennies (GBP 3.617.580,41) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions sept cent onze mille neuf cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 14.711.970.-) à onze millions quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling et cinquante-neuf pennies (GBP 11.094.389,59), par annulation de trois cent soixante-et-un millions sept cent cinquante-huit mille quarante-et-un (361.758.041) parts sociales d'une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune, et de rembourser les parts sociales annulées par un paiement en nature.

3 Réduction du capital social de la Société d'un montant de onze millions quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling et cinquante-neuf pennies (GBP 11.080.389,59) afin de le porter de son montant actuel de onze millions quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling et cinquante-neuf pennies (GBP 11.094.389,59) à quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000.-), par annulation de un milliard cent huit millions trente-huit mille neuf cent cinquante-neuf (1.108.038.959) parts sociales d'une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune, et d'allouer le produit d'une telle réduction de capital à une réserve libre nouvellement créée.

4 Confirmation du montant du capital de la Société de quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000.-) représenté par un million quatre cent mille (1.400.000) parts sociales d'une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune.

5 Modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions proposées ci-avant.

6 Attribution des pouvoirs les plus étendus au conseil de gérance de la Société pour la mise en œuvre de ce qui précède.

7 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de diviser chacune des sept cent mille cinq cent soixante-dix (700.570) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-et-une Livres Sterling (GBP 21,-) du capital social de la Société, en deux mille cent (2.100) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), de sorte que le capital social de la Société sera divisé en un milliard quatre cent soixante-et-onze millions cent quatre-vingt-dix-sept mille (1,471,197,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois millions six cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt Livres Sterling et quarante et un pennies (GBP 3.617.580,41) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions sept cent onze mille neuf cent soixante-dix Livres Sterling (GBP 14.711.970,-) à onze millions quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling et cinquante-neuf pennies (GBP 11.094.389,59), par l'annulation de trois cent soixante-et-un millions sept cent cinquante-huit mille quarante-et-un (361.758.041) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, et de rembourser les parts sociales annulées par un paiement en nature.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de onze millions quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling et cinquante-neuf pennies (GBP 11.080.389,59) afin de le porter de son montant actuel de onze millions quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling et cinquante-neuf pennies (GBP 11.094.389,59) à quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,-), par l'annulation d'un milliard cent huit millions trente-huit mille neuf cent cinquante-neuf (1.108.038.959) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, et d'allouer le produit d'une telle réduction de capital à une réserve libre nouvellement créée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de confirmer le montant du capital de la Société de quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,-) représenté par un million quatre cent mille (1.400.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze mille Livres Sterling (GBP 14.000,-) divisé en un million quatre cent mille (1.400.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Il peut être établi un compte de prime d'émission auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées et/ou une réserve libre à laquelle tout profit disponible de la Société peut être alloué.

Le solde du compte de prime d'émission aussi bien que le solde de la réserve libre pourront être utilisés pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à ses associés, pour absorber toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions au bénéfice des associés (y compris à la liquidation de la Société) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Sixième résolution

L'Associé a décidé d'attribuer les pouvoirs les plus étendus au conseil de gérance de la Société pour la mise en œuvre des résolutions ci-avant.

Le conseil de gérance est notamment chargé et autorisé d'effectuer le remboursement du capital à l'Associé par un paiement en nature, conformément à la troisième résolution, à fixer la date et autres formalités d'un tel paiement et à prendre toutes les mesures nécessaires et utiles en relation avec les résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cent cinquante euros (EUR 2.250,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Smetryns, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 20 mars 2012, REM/2012/268. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012037616/203.

(120049807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Keel Capital S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.073.

Le bilan au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEEL CAPITAL S.A., SICAV-SIF

Société Anonyme

Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012040305/15.

(120053474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Danube Investissement Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.343.

EXTRAIT

A) Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 16 Mars 2012 que, 14.286.139 parts sociales de la société Danube Investissement S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, ayant son siège social à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 162343 (la "Société") ont été transféré à Danube Co-Investment GP Limited ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109788, agissant comme general partner au nom et pour compte de Danube Co-Investment L.P un "limited partnership" créée et organisée sous les lois de Jersey et ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, de la manière suivante:

1. transfert de 4.461.867 parts sociales de la Société de CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVG European Equity Partners V (A) L.P. un "limited partnership" créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans;

2. transfert de 4.443.790 parts sociales de la Société de CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (B) L.P. un "limited partnership" créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans;

3. transfert de 4.677.497 parts sociales de la Société de CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (C) L.P. un "limited partnership" créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans;

4. transfert de 332.291 parts sociales de la Société de CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (D) L.P. un "limited partnership" créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans;

5. transfert de 370.694 parts sociales de la Société de CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (E) L.P. un "limited partnership" créée et

organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans.

Dès lors, les associés de la Société sont désormais:

Associés	Nombre de parts sociales
CVC European Equity Partners V (A) L.P., préqualifiée	12.532.461
CVC European Equity Partners V (B) L.P., préqualifiée	12.481.678
CVC European Equity Partners V (C) LP. préqualifiée	13.138.112
CVC European Equity Partners V (D) L.P. préqualifiée	933.325
CVC European Equity Partners V (E) L.P. préqualifiée	1.041.214
CVC Strategic Co-Investment GP limited agissant au nom et pour compte de CVC	
Strategic Co-Investment 1 L.P.,	5.587.071
Danube Co-Investment L.P., préqualifiée	14.286.139
Total	60.000.000

B) Lors de la publication du 21 Février 2012 référence L120030247.04 le numéro d'immatriculation de l'associé CVC Strategic Co-Investment GP limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 108604, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC Strategic Co-Investment I L.P. a été inscrit incorrectement. Il convient de lire 108604 en lieu et place de 99031.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2012037800/61.

(120049940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Assa Abloy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ASSA ABLOY S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Référence de publication: 2012040113/13.

(120053180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Invista European Real Estate Trust SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.461.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of December.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Marta Kozinska, employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of Invista European Real Estate Trust SICAF, a Luxembourg investment company with fixed capital (société d'investissement à capital fixe) organised under the form of a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.461 (the Company),

pursuant to (i) the resolutions taken by the board of directors of the Company (the Board) on 23 November 2011 and (ii) the resolutions taken by the Committee as defined below on 6th December 2011 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, in the capacity in which she acts, requested the notary to record that:

1. The Company was incorporated on 6 June 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n° 1047 of 17 October 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 14 June 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n°1888 of 18 August 2011.

2. The Company has an issued and fully paid-up share capital of EUR 28,911,787.30 (twenty-eight million nine hundred and eleven thousand seven hundred eighty-seven Euro and thirty euro cents) consisting of 259,980,739 (two hundred and fifty-nine million nine hundred and eighty thousand seven hundred and thirty-nine) Ordinary Shares and 29,137,134 (twenty-nine million one hundred and thirty-seven thousand one hundred and thirty-four) preference shares without indication of nominal value.

3. In accordance with the terms of the warrant instrument dated 29 December 2009 (the Warrant Instrument), Warrantholders (as such term is defined in the Warrant Instrument) have the right to subscribe for ordinary shares of the Company twice yearly upon the Subscription Date (as such term is defined in the Warrant Instrument), being the last Business Day (as such term is defined in the Warrant Instrument) in May and November of each year by conversion of their Warrants (as such term is defined in the Warrant Instrument), each Warrant giving the right to subscribe for one ordinary share of the Company at a price of GBP 0.29, subject to such adjustment as required under the Warrant Instrument.

4. The Board resolved on 23 November 2011 to *inter alia* appoint a committee of the Board (the Committee) and to give it full power and authority to perform all such acts or things and approve, execute and deliver all such documents (whether in the name of the Company or otherwise) as it considers necessary or desirable in connection with the conversion of Warrants that was due to take place on 30 November 2011 in accordance with the terms of the Warrant Instrument.

5. The Committee resolved on 6th December 2011 *inter alia* to:

(a) increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital of the Company in accordance with articles 6 and 8 of the articles of association of the Company (the Articles), by creating and issuing the relevant number of new ordinary shares of the Company (the New Shares) to the Warrantholders having validly requested the conversion of their Warrants into ordinary shares of the Company pursuant to the Warrant Instrument (the Relevant Warrantholders), the ordinary shares of the Company being subscribed for (or on behalf of) and fully paid up in cash by the Relevant Warrantholders (the Share Capital Increase).

Such issuance to be accompanied by the payment by the Relevant Warrantholders of a share premium in an aggregate amount of EUR 40.44 (forty Euro and forty-four euro cents); and

(b) authorise and empower any employee of the Luxembourg administrative agent of the Company (i.e., Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.), any director of the Company or any Avocat à la Cour, Avocat or employee of the law firm Allen & Overy Luxembourg, with full power of substitution, to appear, within a month of the Share Capital Increase as the representative of the Board before any Luxembourg notary to:

- (i) record the Share Capital Increase;
- (ii) amend the first paragraph of article 6 of the Articles; and
- (iii) do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

6. The Committee has accepted on 6th December 2011 the subscription and full payment of the New Shares by way of contributions in cash as follows:

Name of the subscriber	Number of New Shares subscribed
Maitland Luxembourg S.A. (as Luxembourg registrar and transfer agent and for and on behalf of the Relevant Warrantholders)	170 New Shares
Total:	170 New Shares

7. The aggregate amount of the contributions in cash paid by the above subscribers amounts to EUR 57.44 (fifty-seven euro and forty-four euro cents) and is allocated as follows:

- (a) EUR 17.00 (seventeen Euro) to the share capital account of the Company; and
- (b) EUR 40.44 (forty Euro and forty-four euro cents) to the share premium reserve of the Company.

8. All the New Shares having been subscribed and fully paid up in cash by the subscribers, the total sum of 57.44 (fifty-seven Euro and forty-four eurocents) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

9. As a consequence of the Share Capital Increase, the first paragraph of article 6 of the Articles is amended so as to read as follows:

"The Company has an issued share capital of EUR 28,911,804.30 (twenty-eight million nine hundred and eleven thousand eight hundred four Euro and thirty euro cents) consisting of 259,980,909 (two hundred and fifty-nine million nine hundred and eighty thousand nine hundred and nine) Ordinary Shares and 29,137,134 (twenty-nine million one hundred and thirty-seven thousand one hundred and thirty-four) Preference Shares without indication of nominal value, all of which have been fully paid up."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Marta Kozinska, employée de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. demeurant professionnellement à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant au nom et pour compte du conseil d'administration d'Invista European Real Estate Trust SICAF, une société d'investissement à capital fixe de droit luxembourgeois organisée sous la forme d'une société anonyme, avec siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.461 (ci-après la Société),

conformément (i) aux résolutions prises par le conseil d'administration de la Société (le Conseil) le 23 novembre 2011 et (ii) aux résolutions prises par le Comité (tel que défini ci-dessous) le 6 décembre 2011 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité, a requis le notaire d'acter que:

1. La Société a été constituée le 6 juin 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 1047 du 17 octobre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 14 juin 2011 suivant un acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 1888 du 18 août 2011.

2. La Société a un capital social émis et entièrement libéré de 28.911.787,30 EUR (vingt-huit millions neuf cent onze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et trente cents) représenté par 259.980.739 (deux cent cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille sept cent trente-neuf) Actions Ordinaires et 29.137.134 (vingt-neuf millions cent trente-sept mille cent trente-quatre) Actions Préférentielles sans indication de valeur nominale.

3. Conformément aux termes de l'instrument de warrant daté du 29 décembre 2009 (l'Instrument de Warrant), les Détenteurs de Warrants (tel que défini dans l'Instrument de Warrant), ont le droit de souscrire des actions ordinaires de la Société deux fois par an lors de la Date de Souscription (telle que définie dans l'Instrument de Warrant), c'est-à-dire le dernier Jour Ouvrable (tel que défini dans l'Instrument de Warrant) de mai et de novembre de chaque année par conversion de leurs Warrants (tel que défini dans l'Instrument de Warrant), chaque Warrant donnant le droit de souscrire une action ordinaire de la Société au prix de 0.29 GBP, sous réserve d'un ajustement exigé par l'Instrument de Warrant.

4. Le Conseil a décidé le 23 novembre 2011, entre autres, de nommer un comité du Conseil (le Comité) et de lui donner pouvoir et autorité pour accomplir tous les actes et choses et approuver, signer et délivrer tous les documents (que ce soit au nom de la Société au autrement) qu'il considère comme nécessaires ou souhaitables en relation avec la conversion des Warrants qui a dû avoir lieu le 30 novembre 2011 conformément aux termes de l'Instrument de Warrant.

5. Le Comité a décidé le 6 décembre 2011, entre autres:

(a) d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé de la Société, conformément aux articles 6 et 8 des statuts de la Société (les Statuts), en créant et émettant le nombre pertinent de nouvelles actions ordinaires de la Société (les Nouvelles Actions) aux Détenteurs de Warrants qui ont dûment demandé la conversion de leurs Warrants en actions ordinaires de la société conformément à l'Instrument de Warrant (les Détenteurs de Warrants

Concernés), les actions ordinaires de la Société étant souscrites pour (ou pour le compte de) et entièrement libérés en numéraire par les Détenteurs de Warrants Concernés (l'Augmentation de Capital Social).

Cette émission devant être accompagnée du paiement par les Détenteurs de Warrants concernés d'une prime d'émission d'un montant total de 40.44 EUR (quarante euros et quarante-quatre cents); et

(b) d'autoriser et de donner pouvoir à tout employé de l'agent administratif luxembourgeois de la Société (c'est-à-dire Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.), à tout administrateur de la Société ou à tout Avocat à la Cour, Avocat ou employé du cabinet d'avocat Allen & Overy Luxembourg, avec pouvoir de substitution, de comparaître, dans le mois de l'Augmentation de Capital Social, en tant que représentant du Conseil devant tout notaire Luxembourgeois afin:

- (i) d'enregistrer l'Augmentation de Capital;
- (ii) de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts; et
- (iii) de faire tout ce qui peut être nécessaire ou utile à cet égard.

6. Le Comité a accepté le 6 décembre 2011 la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Actions au moyen d'apports en numéraire comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de Nouvelles Actions souscrites
Maitland Luxembourg S.A. (en tant qu'agent de registre et de transfert au Luxembourg et pour le compte des Détenteurs de Warrants Concernés)	170 Nouvelles Actions
Total:	170 Nouvelles Actions

7. Le montant total des apports en nature payés par les souscripteurs ci-dessus s'élève à EUR 57.44 EUR (cinquante-sept euros et quarante-quatre cents) et est alloué comme suit:

- (a) 17.00 EUR (dix-sept euros) au compte capital social de la Société; et
- (b) 40.44 EUR (quarante euros quarante-quatre cents) au compte prime d'émission de la Société.

8. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et entièrement libérées en numéraire par les souscripteurs, la somme totale de EUR 57.44 (cinquante-sept-euros et quarante-quatre cents) est à la disposition de la Société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant.

9. En conséquence de l'Augmentation de Capital Social, le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts est modifié de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à 28.911.804,30 EUR (vingt-huit millions neuf cent onze mille huit cent quatre euros et trente cents) représenté par 259.980.909 (deux cent cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt mille neuf cent neuf) Actions Ordinaires et 29.137.134 (vingt-neuf millions cent trente-sept mille cent trente-quatre) Actions Préférentielles sans indication de valeur nominale, ayant toutes été entièrement libérées."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état civil et demeure, celui-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kozinska et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55826. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037532/177.

(120050089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Coiffure Coccinella S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 264B, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.064.

Les comptes annuels au 29.02.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040163/9.

(120052985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Fiduciaire Lottinvest Luxembourg, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Enseigne commerciale: Lottinvest Luxembourg.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 25, rue de Rédange.

R.C.S. Luxembourg B 167.715.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars,

Ont comparu:

1. Steve Lottin, né le 2 mars 1973 à Namur (Belgique) et résidant à rue grande commune 31 B-5340 Gesves,
2. M. Wilfried Lottin, administrateur de société, né le 2 mars 1973 à Namur (Belgique) demeurant à route de Habay 47 B-6717 Heinstert.
3. M. Kenneth Lottin, employé privé, né le 24 mai 1974 à Namur (Belgique) demeurant à 25, rue de Rédange - L-8545 Niederpallen.

tous domiciliés professionnellement au 25, rue de Rédange L-8545 Niederpallen. Lesquels comparants ont dressé acte d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société en commandite simple qui sera régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents statuts, et dont Monsieur Wilfried Lottin et Steve Lottin, préqualifiés, sont les associés commandités, et à ce titre définitivement responsable des engagements sociaux, les autres contractants en étant les associés commanditaires, comme tels tenus des dettes et pertes de la société que jusqu'à concurrence des fonds dont ils ont fait l'apport.

Art. 2. La raison sociale de la société est Fiduciaire Lottinvest Luxembourg, S.e.c.s. et la dénomination commerciale est Lottinvest Luxembourg.

Art. 3. Le siège social de la société est établi au 25, rue de Rédange L-8545 Niederpallen. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société pourra établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'expertise comptable et fiscale, c'est-à-dire entre autres:

- l'organisation et la tenue de la comptabilité générale.
- l'organisation de la comptabilité analytique, la mise en oeuvre de tableaux de bord,
- le conseil et la planification en matière de fiscalité directe et indirecte.
- l'établissement des déclarations fiscales,
- le contrôle contractuel des comptes,
- le secrétariat social et le conseil en matière de droit du travail,
- la domiciliation de sociétés.

La société pourra également effectuer des missions de revues de comptes et de procédures pour le compte d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

De plus, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement. La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer. En outre, ta société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter du jour de sa constitution. Elle ne peut être dissoute que par décision de tous les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à mille Euros (1.000,- Euros), représenté par dix (10) parts sociales de cent Euros (100.- Euros) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) M. Kenneth Lottin, préqualifié, quatre parts	4
2) M. Wilfried Lottin, préqualifiée, six parts	6
Total: dix parts	10

Toutes les parts sont entièrement, libérées.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Art. 8. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Monsieur Wilfried Lottin, préqualifié, en sa qualité d'associé commandité, est chargé de la gestion de la société et peut accomplir tous les actes de gestion qui rentrent dans l'objet social de la société. Steve Lottin ne pourra prendre des actes de gestion sans l'accord écrit de Mr Wilfried Lottin.

Tous les actes qui engagent la société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent porter la signature de l'associé commandité principal (Wilfried Lottin), sauf les cas de délégation dûment approuvés par les associés commanditaires à des directeurs ou employés de la société.

Art. 11. L'exercice social commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année. Le premier exercice commencera ce jour et finira le 30 juin 2013.

Art. 12. Les assemblées, tant ordinaires que extraordinaires, sont convoquées par la gérance ou par les commanditaires représentant plus du quart du capital social. Elles se tiendront à l'endroit indiqué dans les convocations. Les convocations ne sont pas nécessaires lorsque tous les associés consentent à se réunir. L'assemblée générale ordinaire se tiendra tous les dernier vendredi du mois de mai de chaque année.

Art. 13. Chaque année, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse le bilan et le compte des pertes et profits qui sont soumis pour approbation à l'assemblée générale des associés, lesquels peuvent en prendre communication au siège social pendant les huit jours précédant l'assemblée générale ordinaire.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice annuel de la société.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales afférentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte.

Steve Lottin / Wilfried Lottin / Kenneth Lottin.

Référence de publication: 2012038397/87.

(120050321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Actire, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012040095/10.

(120053212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Fire Event Lux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9415 Vianden, 3, route de Bettel.

R.C.S. Luxembourg B 138.341.

Les comptes annuels au 31.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Diekirch, le 04/04/2012.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale

B.P.80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012040778/17.

(120054114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

**The Way S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. The Way S.A. SPF).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 160.618.

L'an deux mille douze, le vingt deux mars.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «THE WAY S.A. SPF», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160.618, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 1^{er} avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations, numéro 1471, du 5 juillet 2011 (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Lars GOSLINGS, «Advocaat», avocat exerçant sous son titre professionnel d'origine, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc HILGER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2. Refonte de l'article 2 des statuts de la Société, ayant trait à l'objet social, qui sera dorénavant lu comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets, licences et autres droits intellectuels, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société a également pour objet toutes activités d'exécution de mandats d'administrateur ou de gérant, et en général, tous mandats et fonctions se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société pourra également accomplir toutes détentions de biens immobiliers ou mobiliers.

La Société pourra accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient susceptibles d'en favoriser la réalisation».

3. Modification subséquente de l'article 1 alinéa 1^{er} des statuts, à savoir le changement de dénomination sociale de «THE WAY S.A. SPF» en «THE WAY S.A.»;

4. Modification subséquente de l'article 12 des statuts qui sera désormais lu comme suit:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons ayant amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société présents et/ou représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de refondre intégralement l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, qui sera désormais lu comme suit:

«La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets, licences et autres droits intellectuels, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société a également pour objet toutes activités d'exécution de mandats d'administrateur ou de gérant, et en général, tous mandats et fonctions se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra également accomplir toutes détentions de biens immobiliers ou mobiliers.

La Société pourra accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient susceptibles d'en favoriser la réalisation».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de «THE WAY S.A. SPF» en «THE WAY S.A.».

Par conséquent, l'alinéa premier de l'article 1 des statuts prendra à compter de ce jour la teneur suivante:

«Il existe entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société anonyme prenant la dénomination de «THE WAY S.A.» (la Société)».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide également de modifier l'article 12 des statuts qui sera désormais lu comme suit:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: L. GOSLINGS, L. HILGER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 26 mars 2012. Relation: MER/2012/724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037712/95.

(120050280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Coface Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.066.

—
EXTRAIT

Par décision du Directeur général de la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur «Coface», société anonyme, Madame Evelyne Etienne a été révoquée de son poste de mandataire général de la succursale.

Le directeur général de la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur «Coface», société anonyme désigne Monsieur Guillermo Rodriguez au poste de mandataire général de la succursale en date du 1^{er} janvier 2012 à l'effet de:

- a) Diriger les activités de la Succursale de Coface an Luxembourg.
- b) Embaucher le personnel nécessaire au développement des activités de la Succursale; déterminer les obligations et attributions du personnel de la Succursale ainsi que leurs obligations de travail et de rémunération; appliquer au personnel de la Succursale toutes les sanctions et procéder à tous les licenciements.
- c) Initier et traiter tout dossier avec les autorités administratives et gouvernementales qu'il s'agisse d'une activité concernant soit directement la Succursale, soit le siège.
- d) Solliciter les permis, autorisations et concessions de toute nature, y compris ceux de caractère administratif et accepter la signification de route procédure et toute notification
- e) Signer tout contrat d'assurance ou de réassurance relatif aux branches d'assurance pour lesquelles la Succursale a été agréée, y compris la branche caution quand elle a été agréée. En particulier, M. RODRIGUEZ aura tous pouvoirs pour gérer ces contrats, et notamment pour percevoir les primes d'assurance et régler les indemnités.
- f) Représenter Coface devant tous tribunaux, ordinaires et spéciaux, tant en demande qu'en défense.
- g) Engager toutes actions et procédures judiciaires, civiles, criminelles ou relatives au droit du travail ou au contentieux administrative; se désister de toutes actions et instances tout stade de la procédure; témoigner en justice.
- h) Acquérir, céder, louer ou disposer de toute autre manière de tous biens.
- i) Louer ou sous-louer tout bien immobilier et modifier tout bail ou contrat.
- j) Signer tous types de contrats commerciaux li s directement ou indirectement l'objet social de la Succursale
- k) Remettre et retirer routes sommes déposées et consignées; ouvrir, clôturer, gérer et liquider tous comptes courants, de crédit et d'épargne ouverts auprès de banques ou autres établissements, y compris retirer routes sommes de ces comptes. Effectuer les opérations ci-dessus avec tout autre organisme officiel ou privé, et tout établissement bancaire.
- l) Tirer, accepter, endosser, remettre à l'escompte, avaliser, payer, recouvrer et négocier toutes lettres de change, billets à ordre, chèques, factures et autres instruments de virement ou de commerce dans la mesure où cela s'avère nécessaire au bon fonctionnement de la Succursale.
- m) Déterminer les frais généraux et établir les comptes de la Succursale.
- n) Déléguer en partie les pouvoirs ci-dessus, sous sa responsabilité, aux agents et employés de la Succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2012037922/40.

(120050586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

International Investment and Participation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 10, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 101.296.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 mars 2012

Première résolution

L'assemblée prend acte des démissions de Monsieur Giancarlo D'ELIA de sa fonction d'administrateur-délégué et de Monsieur Romain KETTEL de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul Marzouk, né le 4 août 1945 à Tunis, demeurant à 61, rue Scheffer à F-75116 Paris au poste d'administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2018.

L'assemblée décide à l'unanimité que la société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires et cela avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur André Pippig, né le 10 juillet 1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Paul Marzouk, né le 4 août 1945 à Tunis, demeurant à 61, rue Scheffer à F-75116 Paris, de Monsieur Giancarlo D'ELIA, né le 20 août 1962 à Naples, demeurant 6, rue des Jardins à L-3393 Roedgen, arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs susmentionnés pour une durée de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte de la démission, intervenue ce jour, de la société Fidcoserv S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège social 44, rue Pasteur à L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131.410, aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012038088/38.

(120050562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Eurocar Diffusion Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 167.727.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt mars,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

Monsieur Jose Miguel Ferreira Borges Pedroso, employé privé, né le 8 novembre 1968 à Coimbra (Portugal), demeurant au 21, rue Edouard Steichen, L-3324 Bivange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un garage, comprenant un atelier de réparations, la vente de voitures nouvelles ou d'occasion, et de pièces détachées et d'accessoires.

La société a également pour objet l'achat, la vente, la gestion de biens immobiliers, ainsi que la prise de participation dans les sociétés civiles immobilières.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.

Art. 3. La société prend la dénomination de EUROCAR DIFFUSION SARL

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le ou les gérant(s).

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Si et aussi longtemps que la société est unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé unique ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales est souscrite par Monsieur Jose Miguel Ferreira Borges Pedroso, préqualifié.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jose Miguel Ferreira Borges Pedroso, employé privé, né à Coimbra (Portugal), le 8 novembre 1968, demeurant au 21 rue Edouard Steichen, L-3324 Bivange.

2. Le siège social est fixé à L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

Avertissement

Le notaire soussigné a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte. Signé: J. M. FERREIRA BORGES PEDROSO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2012. LAC/2012/13364. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012037998/95.

(120050431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Aldringen Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.480.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012040100/10.

(120053634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Clairinvest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Clairinvest

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012040143/11.

(120053525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Ambrosia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 162.636.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012040103/10.

(120053714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, Etablissement Public.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.775.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040119/10.

(120053300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Treveria L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.543.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 26 mars 2012, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Johan Dejans, de Monsieur Richard Brekelmans et de Madame Marjoleine van Oort en tant que gérants de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé les personnes suivantes en tant que gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier Liegeois, comptable, né le 27 octobre 1976 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Luc Gerondal, fiscaliste, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, République démocratique du Congo, demeurant au 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

- Madame Sandrine BISARO, juriste, née le 28 juin 1969 à Metz, France, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

En cette même date, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012038294/26.

(120050584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

ZB-Industry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.708.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme PATHEP S.A., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon, ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Raymond HENSCHEN, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

2.- Monsieur Emmanuel ZAUG, gérant de société, né à Nancy (France), le 8 mai 1969, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ZB-Industry S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet le négoce international de produits industriels. Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération des parts sociales

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- La société anonyme PATHEP S.A., prédésignée, soixante parts sociales;	60
2.- Monsieur Emmanuel ZAUG, préqualifié, quarante parts sociales;	40
Total: cent parts sociales;	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par les associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.
- 2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Emmanuel ZAUG, gérant de société, né à Nancy (France), le 8 mai 1969, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Raymond HENSCHEN, Emmanuel ZAUG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mars 2012. Relation GRE/2012/858. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012037743/116.

(120049812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Astra Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.518.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012040114/13.

(120053379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Levecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 144.535.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 AVR. 2012.

Pour: LEVECTA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012040340/15.

(120053420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Blade Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.079.920,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012040123/13.

(120053199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Bekerley Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.915.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012040126/10.

(120053463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

C.D.L.O., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3C, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 120.980.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03/04/2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012040141/12.

(120053686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Biarritz IM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 87.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040128/10.

(120053360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

C.B.C. Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.561.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03/04/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012040136/10.

(120053661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Covidien Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.111.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040152/10.

(120053776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

City Mov', Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.386.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012040161/10.

(120053633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Financière Poulain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.731.

L'an deux mille douze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jean-Paul POULAIN, dirigeant de société, né le 23 septembre 1961 à Chalon-sur-Saône (France), demeurant au 50, rue du Pilat, F-38150 Bouge Chambalud, représenté par Madame Stéphanie LAHAYE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Bouge Chambalud (France) le 6 février 2012;

2. Monsieur Pierre-Jean BENZONI, étudiant, né le 8 septembre 1990 à Tournon sur Rhone (France), demeurant au 50, rue du Pilat, F-38150 Bouge Chambalud, représenté par Madame Stéphanie LAHAYE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Bouge Chambalud (France) le 6 février 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination "Financière Poulain S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à dix millions six cent un mille euros (10.601.000,- EUR) représenté par dix mille six cent une (10.601) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, il est tenu au siège social un registre de ces actions, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues par la loi concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à définir, au siège social de la société ou à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2^{ème} jeudi du mois de mai à 9h30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur ne pourra excéder six ans.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs de la société pourront être rémunérés pour les tâches afférentes à leurs fonctions.

Au cas où le poste d'un ou de plusieurs administrateurs devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence protempore de ces assemblées ou réunions.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article y relatif concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur-délégué.

V. Surveillance de la société

Art. 13. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 14. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

VII. Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

VIII. Modification des statuts

Art. 17. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorités prévues par les articles y relatifs concernant les sociétés commerciales.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 18. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en l'an 2013.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1.- Monsieur Jean-Paul POULAIN, prénommé, dix mille six cents actions	10.600
2.- Monsieur Pierre-Jean BENZONI, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: dix mille six cent une actions	10.601

Toutes les dix mille six cents (10.600) actions souscrites par Monsieur Jean-Paul POULAIN ont été libérées intégralement par un apport autre qu'en numéraire consistant en

- quatre cent quatre-vingt-quinze (495) actions représentant 49,5 % du capital social de la société PO SCANDEX, une société par actions simplifiée (S.A.S.) de droit français, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Vienne (France), sous le numéro RCS 351 809 389, ayant son siège social au Z.A. Le Saluant, F-38121 Reventin Vaugris;

- deux cent quarante-cinq (245) actions représentant 24,5 % du capital social de la société PO LOGISTIC, une société par actions simplifiée (S.A.S.) de droit français, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Vienne (France), sous le numéro RCS 398 645 403, ayant son siège social au Z.A. Le Saluant, F-38121 Reventin Vaugris;

- quatre-vingt-quinze (95) actions représentant 0,03 % du capital social de la société Transport PO SCANDEX, une société par actions simplifiée (S.A.S.) de droit français, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Vienne (France), sous le numéro RCS 433 773 819, ayant son siège social au Z.A. Le Saluant, F-38121 Reventin Vaugris.

Ces apports de 49,5 % des actions de la société PO SCANDEX, pour une valeur retenue par le réviseur d'entreprise de sept millions deux cent soixante-seize mille huit cent cinquante-deux euros et cinquante cents (7.276.852,50 EUR),

de 24,5 % des actions de la Société PO LOGISTIC, pour une valeur retenue par le réviseur d'entreprise de quatre millions deux cent vingt-deux mille six cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-trois cents (4.222.652,83 EUR) et

de 0,03 % des actions de la société Transport PO SCANDEX, pour une valeur retenue par le réviseur d'entreprise de quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (494,67 EUR) ont été rémunérés comme suit:

- en actions de la société Financière Poulain S.A. à hauteur de dix millions six cent mille euros (10.600.000,- EUR) donnant droit à l'attribution de dix mille six cents (10.600) actions; et

- par une soulte de neuf cent mille euros (900.000,- EUR) inscrite au crédit du compte courant de Monsieur Jean-Paul POULAIN, en tant qu'avance actionnaire.

Ces apports ont fait l'objet d'un rapport du réviseur, la société TEAMAUDIT S.A., Réviseurs d'Entreprises Agréés, avec siège social au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la soulte.»

Lequel rapport, daté du 14 mars 2012, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

L'action (1) souscrite par Monsieur Pierre-Jean BENZONI a été libérée intégralement par un versement en espèces, de sorte que la somme de mille euros (1.000,- EUR) est dès maintenant à disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ cinq mille cent euros (5.100,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les sociétés comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean-Paul POULAIN, dirigeant de société, né le 23 septembre 1961 à Chalon-sur-Saône (France), demeurant au 50, rue du Pilat, F-38150 Bouge Chambalud; Président;

b) Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique) le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri;

c) Monsieur Etienne GILLET, expert comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société AUDITEX S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 91.559, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

5. Le siège social de la société est fixé au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des sociétés comparantes, connue du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lahaye et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2012. LAC/2012/13397. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038004/223.

(120050487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Lindab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 91.774.

L'an deux mille douze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Lindab S.A.» (anciennement ASTRON BUILDINGS S.A.), une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.774, constituée suivant acte notarié en date du 26 avril 1966, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 75 du 16 juin 1966. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant un acte notarié en date du 14 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 mai 2011, numéro 1102 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de Monsieur Ali Bouhrara, L.L.M., avec adresse professionnelle à Luxembourg; lequel a désigné comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutatrice Mademoiselle Agathe Laissus, L.L.M., avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet de la Société afin d'y rajouter le paragraphe suivant:

«La société peut également emprunter de l'argent sous toute forme, garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.»;

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. Que les actionnaires sont représentés, le/les mandataire(s) des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le/les mandataire(s) des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par la/les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires ont demandé au notaire d'acter la résolution suivante:

Première et Unique résolution

Les actionnaires décident à l'unanimité de modifier l'objet de la Société en y rajoutant un paragraphe à l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la distribution, la vente et la fabrication, l'usinage et l'assemblage de pièces de fonderie ou autres produits métallurgiques, le commerce et le montage de bâtiments à structures métalliques et travaux de constructions connexes, ainsi que tous produits similaires, en général toutes opérations commerciales se rattachant aux buts ainsi énumérés, la participations à des entreprises industrielles et commerciales et l'établissement de succursales et la fondation de filiales au Luxembourg et à l'étranger, l'acquisition, l'exploitation et la cession de brevets d'invention, de marques, de connaissances techniques et industrielles. La société dispose de tous les pouvoirs utiles et nécessaires pour poursuivre et accomplir les buts pour lesquels elle a été créée. D'une façon générale elle peut faire toutes les opérations légales en relation avec les buts ci-dessus énumérés ou qui sont destinés directement ou indirectement à promouvoir les intérêts de la société ou à augmenter la valeur de ses actifs.

La société peut également emprunter de l'argent sous toute forme, garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société, accorder des prêts à ou assister autrement

des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en français, suivi d'une version anglaise, à la requête de ces mêmes personnes en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of March.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Lindab S.A." (formerly ASTRON BUILDINGS S.A.), a société anonyme, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under Section B, number 91.774, incorporated pursuant to a notarial deed on April 26, 1966, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 16, 1966, number 75. The articles of association have been amended several times and for the last time on April 14, 2011 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 25, 2011, number 1102 (the "Company").

The meeting was opened at 4.00 p.m. with Mr. Ali Bouhrara, L.L.M. professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Marie Kaiser, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Agathe Laissus, L.L.M. professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the purpose of the Company in order to add the following paragraph:

"The company may further borrow money in any form and guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company.";

2. Subsequent amendment of article 3 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented members and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the members present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolution:

First and Sole resolution

The shareholders unanimously resolve to amend the purpose of the Company by adding a new paragraph to article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The company's object is the purchase and distribution, sale and manufacture, machining and assembly of foundry pieces or other metallurgical products, trade and carrying up of metal-framed buildings and works of connected constructions, as well as similar products, in general all commercial undertakings and setting up of subsidiaries and creation of branches in Luxembourg and abroad, acquisition, use and assignment of patents for invention, trademarks, technical and industrial information.

The company enjoys all powers that are needed and necessary to pursue and carry out such activities for which it has been formed.

It can, in general, undertake all legal transactions associated with the activities listed above or which aim, whether directly or indirectly, at furthering the company's interests or at increasing the value of its assets.

The company may further borrow money in any form and guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company”.

There being no further business, the meeting was closed.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

Signé: A. BOUHRARA, M. KAISER, A. LAISSUS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2012. LAC/2012/12746. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038118/130.

(120050507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

CommCapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.053.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040164/9.

(120053173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Com3 Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 126.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012040166/11.

(120053217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Transports José Pereira Simões S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4133 Esch-sur-Alzette, 21, rue Saint Gilles.

R.C.S. Luxembourg B 167.736.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt mars;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur José Manuel PEREIRA SIMÕES, chauffeur de camion, né à Marrere/Nampula (République du Mozambique), le 14 juin 1968, demeurant à L-4133 Esch-sur-Alzette, 21, rue Saint Gilles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Transports José Pereira Simões S.à r.l.", en abrégé

“Transports JPS”, (ci-après la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au niveau national qu’international, le transport par route de marchandises et ou de matériel n’excédant pas 3,5 tonnes, ainsi que toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l’objet social ou susceptibles d’en favoriser son développement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s’intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg). L’adresse du siège social peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l’article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l’accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l’exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d’exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l’article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l’interdiction, la faillite ou la déconfiture de l’un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d’un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s’immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l’assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu’il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu’elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu’un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l’assemblée générale sont exercés par l’associé unique.

Les décisions prises par l’associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l’associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n’est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l’exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l’indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique José Manuel PEREIRA SIMÕES, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifier que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-4133 Esch-sur-Alzette, 21, rue Saint Gilles.
2. Monsieur José Manuel PEREIRA SIMÕES, chauffeur de camion, né à Marrere/Nampula (République du Mozambique), le 14 juin 1968, demeurant à L-4133 Esch-sur-Alzette, 21, rue Saint Gilles, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. M. PEREIRA SIMÕES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2012. LAC/2012/13124. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038288/121.

(120050551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

**Scilo S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Scilo Société Civile Immobilière).**

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 167.726.

L'an deux mille douze, le neuf mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

- 1) ALTER CONCEPT S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière, ici représentée par son gérant unique Monsieur Jean Bourg, industriel, demeurant à L-8398 Roodt, 1, Kareschbiérg.
- 2.- FOUGERES S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8398 Roodt, 1, Kareschbiérg. ici représentée par son gérant unique Monsieur Jean Bourg, industriel, demeurant à L-8398 Roodt, 1, Kareschbiérg.
- 3.- Monsieur François BOURG, employé privé, demeurant à L-8077 Bertrange, 66, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société civile immobilière SCILO, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE, avec siège social à L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 18 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 196 de 1990, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1) Transformation de la forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée.
- 2) Constatation que le capital social est de EUR 483.392,37 représenté par 19.500 parts sociales sans désignation de valeur nominale.
- 3) Changement du nom de la Société.
- 4) Refonte des statuts.
- 5) Nominations.
- 6) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transformer conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales la Société en société à responsabilité limitée sans changement de la personnalité juridique de la Société.

La valeur du capital de la société est certifiée par le gérant en vertu d'un certificat d'évaluation délivré en date de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que le capital social est fixé à QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS ET TRENTE-SEPT CENTS (EUR 483.392,37) représenté par DIX-NEUF MILLE CINQ CENTS (19.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les DIX-NEUF MILLE CINQ CENTS (19.500) parts sociales sont réparties comme suit:

- ALTER CONCEPT S.à r.l. Seize mille cent parts sociales	16.100
- FOUGERES S.à r.l., mille neuf cents parts sociales	1.900
François Bourg, Mille cinq cents parts sociales	1.500

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société en SCILO S.à r.l.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Le nom de la société est «SCILO S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet les prestations de services, interventions, travaux et conseils en relation avec ses propres biens meubles et immeubles, l'acquisition, la valorisation, l'organisation, la direction, la surveillance et le contrôle de tous biens ainsi que la participation à toutes entreprises et sociétés. La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, financières, industrielles et commerciales pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société peut également participer dans la création et le développement de toute société ou entreprise et consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Art. 4. La société est établie pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS ET TRENTE-SEPT CENTS (EUR 483.392,37) représenté par DIX-NEUF MILLE CINQ CENTS (19.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

Titre III. - Gérance et Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions des associés et Assemblées générales.

Art. 11. Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par une majorité d'associés représentant les trois quarts des parts sociales.

Titre V. - Inventaire, Bilans, Répartitions de bénéfices, Réserves

Art. 12. L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

Art. 13. Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée. Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

Art. 15. Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti au prorata des mises des associés.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément par les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme comme gérant Monsieur Jean BOURG, industriel, demeurant à L-8398 Roodt, 1, Kareschbiërg, né à Luxembourg, le 28 octobre 1941, pour une durée indéterminée.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué approximativement à la somme de EUR 4.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. BOURG, F. BOURG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2012. Relation: LAC/2012/12383. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012038256/142.

(120050427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2012.

Design Mosaïque de Macedo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6493 Echternach, 4A, rue des Tonneliers.

R.C.S. Luxembourg B 147.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DESIGN MOSAIQUE DE MACEDO S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012040180/11.

(120053392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

ELM Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 73.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012040202/9.

(120053748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Design Mosaïque de Macedo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6493 Echternach, 4A, rue des Tonneliers.
R.C.S. Luxembourg B 147.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DESIGN MOSAIQUE DE MACEDO S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012040181/11.

(120053393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Dream Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 110.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DREAM LEASE S.A.

Référence de publication: 2012040186/10.

(120053286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Eairy Moar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.602.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 2012.

Référence de publication: 2012040190/10.

(120053736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Ermitage European Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 72.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040192/10.

(120053608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Financière Ulisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 77.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2012040220/13.

(120053557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040207/10.

(120053524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Even Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040208/10.

(120053543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Famo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012040212/10.

(120053817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Fiduciaire de Windhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012040218/10.

(120053794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.
